



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Mercredi 14 Décembre 2011**

Date de la convocation 07 Décembre 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc – Communauté de Communes CLERMONT L'HERAULT
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, M. MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M. GAIRAUD Francis,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M. GARROFÉ Gilbert, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. BARON Bernard, M. DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M. GOUTTES Gérard,  <b>FONTES</b> : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,  <b>LACOSTE</b> : M. VENTRE Philippe,  <b>LIAUSSON</b> : M. BETZ Bruno,  <b>LIEURAN-CABRIERES</b> : M. BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS</b> : M. VIALA Daniel,  <b>MOUREZE</b> : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques,  <b>PERET</b> : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,  <b>VALMASCLE</b> : M. VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M. ORMIERES Jean-Louis.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M. MATHIEU Alain à M. GAIRAUD Francis,  M. FAVIER Marc à M. MALBEC Sylvain,  M. MARTINEZ Antoine à M. LIEB François,  M. BAISSSE Robert à M. BRUN Olivier,  M. SAN MARTIN Bernard à M. VENTRE Philippe,  M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel,  M. SOTO Bernard à M. QUEROL Jean-François,  M. RIGAUD Christian à M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,</p>

**Objet : Contrats d'apprentissage – Autorisation de signature**

Monsieur BLANQUER informe les membres du Conseil Communautaire de la création par le CNFPT d'un Centre de Formation des Apprentis (CFA) dédié aux métiers suivants :

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20111222-2011-12-14-18-DE  
Date de télétransmission : 10/01/2012  
Date de réception préfecture : 10/01/2012

- travaux paysagers,
- maintenance des bâtiments des collectivités
- petite enfance (CAP)
- et prochainement auxiliaire de puériculture (avec préparation au concours d'accès à la fonction publique)

Il précise que d'autres CFA peuvent présenter un intérêt pour le fonctionnement des services communautaires, tel le CFA Sport Méditerranée préparant au BPJEPS Loisirs pour tous.

La loi n° 97-940 du 16 octobre 1997, permet à une personne morale de droit public de conclure un contrat d'apprentissage entre un demandeur d'emploi de 16 à 25 ans, la DDIRECTE et un CFA.

Ces contrats, d'une durée de 6 mois à 3 ans selon les formations, sont rémunérés en fonction de l'âge de l'apprenti et de son niveau d'études.

L'employeur désigne parmi son personnel le tuteur diplômé ou ayant une expérience suffisante (5 ans), pour accompagner l'apprenti durant sa formation.

Il termine en indiquant que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable à la signature des contrats d'apprentissage qui pourront concerner tous les services de la collectivité.

Monsieur BLANQUER demande au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer les contrats d'apprentissage.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BLANQUER, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la signature des contrats d'apprentissage qui pourraient concerner tous les services de la collectivité.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.